L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VERA CRUZ.

On pourrait expédier un bon navire s'il se présente de suite, du fret et des passagers suffisamment. S'adresser à

11 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BORDEAUX.

Devant partir positivement du 20 au 25 courant,

Le navire français, (A1) **TRINITE**, double et chevillé en cuivre, capitaine Barrère, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux arrangements pour 12 ou 15 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

P. E. SORBÉ,

10 fév rue Royale, no. 118.

A FRETER.

Le joli brick, ou voilier, **ARAB**, doublé et chevillé en cuivre, A1, capt. Hasset, du port de 99 tonneaux. S'adresser à bord, ou à

10 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK. Paquebot du 25 du courant. (Ligne entre la Louisiane et New-York.)—Le beau navire neuf **NASHVILLE**, capt. Rathbone, partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à

8 fév. FOSTER & HUTTON.

POUR PHILADELPHIE.

La barque **HERCULES**, capit. W. Longcope, ayant la moitié de son chargement engagé, peut recevoir la quantité de 200 fûts de sucre, en ville ou à la côte en bas ; s'adresser à

8 fév SAM. P. MORGAN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot neuf **CANADA**, capt. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à

8 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le navire, A. 1, **SARAH-CAROLINE**, capitaine G. Prince, maintenant en déchargement, peut recevoir de 3 à 400 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN,

7 fév ou à BENJ. BOOTH & co.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick **DELAWARE**, capitaine Wilson, est maintenant prêt à recevoir en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

6 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le navire A1, **MOREA**, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à

1 fév LINCOLN & GREEN.

A FRETER,

La goëlette neuve, fine voilière, **PHŒNIX**, capitaine Spicer. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Levée, ou à THAYER, HURD & Co

1 fév rue des Magasins, no. 29

On a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à Wm. G. HEWES,

9 janvier rue du Camp, no. 9

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les navires doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX et BOURNE**, feront à l'avenir les voyages. Les amateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons aménagements de ces navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à

24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

MARCHANDISES DES INDES—700 pièces de nankins et Bandanas, grands et petits, ayant droit au *drawback*, à vendre par

10 fév STETSON & AVERY.

---

413 SACS Café de la Havane, reçus par le brick Montezuma ; 1100 barriques et 56 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre ; par

ESTEVANELL & COURVAL,

9 fév rue de la Levée, no.

CALLIGRAPHIE.

MM. GEYER & CHAPMAN informent respectueusement les citoyens de la N. Orléans que leur enseignement d'écriture est maintenant ouvert pour les dames et les messieurs, dans le local du Dr. Parmly, rue du Canal, No. 45, où ils enseignent l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains. Leur méthode l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique, élégante, permanente, qui convient parfaitement aux dames et aux messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à ceux-ci en bas signés.

Les soussigné, du vin réfléchi, pour les renseignements qu'on voudra prendre, à MM. John Argan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hall, John, A. Brown, rév. E. Chase, J. A. Shute, général Wm. L. Robertson, et Isaac P. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, des cartes de famille, cartes de mariage, de noces, cartes d'Adresses, et toutes sortes d'écriture fantaisie, soit ombrées.

6 février—5m

BUREAU D'AGENCE UNIVERSELLE.

LES directeurs, qui ont ouvert leur établissement rue St.-Philippe, près la Levée, No. 23, se chargeront de procurer de l'emploi à toute personne, quels que soient leur profession et leur sexe ; de vendre les propriétés foncières, mobilières, et les esclaves, ou de les donner à loyer ; de présenter aux propriétaires, entrepreneurs et conducteurs de travaux, les ouvriers dont ils auront besoin ; de faire les écritures et comptes des personnes qui s'adresseront à eux ; enfin, de faire procurer des fonds sur signatures connues d.a. &a.

☞ Leur bureau sera ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

BONNAIN,

24 janv-1m. GENTY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans le cas de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composés des navires suivans, vient d'être établie. Les départs se sont comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Page,

De la N. Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine Read.

De la N.-Orléans.	*De New York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine Page,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrement des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane, convenablement disposée.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Ours noirs de toute grandeur, le mâle à 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres ; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage ; deux Antagants du Bengal, mâle et femelle ; un Heron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariawi crane*, tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Cotamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt : l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des sours amusants, sur un petit cheval : il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, d.a.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9. —Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.

6 fév

Beautés de la mécanique

NOMMEE

CHAMBRE D'INSDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux bouchères, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir : une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention ; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.

27 janvier—2m

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, N°. 115.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Muh.

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe ; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre ; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m

---

Excellent Vin de Bordeaux.

28 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Derville, reçues et à vendre par

SAM. P. MORGAN & CO.

Encoignure des rues Gravier et du Camp, no. 43, au premier.

2 fév

RIZ à vendre.—52 boucauts de RIZ en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.

THAYER, HURD & Co.

1er fév rue des Magasins, no. 29

A VENDRE—Un superbe lot de CAFÉ vert, de la Havane.

ESTEVANELL & COURVAL,

1er. février Nouvelle Levée, no. 6

VENTES PAR LE MINISTERE.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 12 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Perrault, une négresse nommée *Caroline*, âgée d'environ [illegible]

Conditions ; ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 1er. mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb D. Jordan, Allen, mulâtre âgé d'environ 25 ans. Conditions ; comptant.

Par ordre de la Cour.

31 janv MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 1er. mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Mathews, les améliorations qui se trouvent sur une île appelée "l'île Cochrane," située à la passe du sud-ouest du Mississipi, et tous les droits que le défunt peut avoir à la dite île.

Par ordre de la cour.

31 janvier MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 21 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Mme. Thérèze Dupuau, une *NEGRESSE* nommée Mary, et sa fille Henriette, d'environ 4 mois.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés &c. Par ordre de la cour.

21 janv MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 21 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu A. Sylva, savoir : Philippe, nègre âgé d'environ 50 ans ; Marie, négresse âgée d'environ 25 ans. Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

19 janvier MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Adèle Morel, f. de c. l. d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le tableau de repartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué et la repartition faite conformément au dit tableau.

Par ordre de la cour.

16 fév. MARTIN BLACHE, Registre.

COUR DES PREUVES.—Attendu que David Adams, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être nommé curateur aux héritiers absents, de Mary Williams, épouse de James Vance, avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

16 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu John E. Smith, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

13 fév MARTIN BLACHE, *Régister.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que Patrick Thompson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle, à la succession de feu John B. Fletcher, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

13 fév. MARTIN BLACHE, régister.

D'Importation récente à vendre par

P. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crème d'amande amère, savon cosmetique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crème de Perse, crème de la maçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gaunce élastique, doubles en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes. Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités ; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

HABILLEMENS.—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, un joli assortiment de jolis habillemens, tels que levites fines de drap noir, vert uni-violette, et d'ires ; faites dans le dernier goût et par d'excellens ouvriers ; aussi, habits de drap de soie.

W. C. NORRIS & CO.

15 fév rue de Chartres, No. 38.

VIN, EAU-DE-VIE, &C.—60 quarts et 20 quarteaux de vin sec ; 40 dito vin doux ; 300 caisses raisins secs ; 58 jattes raisins ; 100 barils eau-de-vie, reçus par le brick Sicily, de Malaga, à vendre par

9 fév WM. G. HEWES, rue du Camp.

Soie à coudre, Bas de soie patentés, &c.

EN débarquement du navire Montesquieu, de Bordeaux, et ayant droit au *drawback* :

10 caisses soie à coudre, toutes couleurs, assortie expressément pour les marchés mexicains ;

6 caisses bas pour femmes, patentés,

1 dito couvertures de coton, rayé noire, grande largeur.

Et en magasin—2 caisses bonnets de Livourne ; 1 dito cravates de soie noire ; 20 dito cire blanche. A vendre à des termes raisonnables, par P. E. SORBÉ,

8 fév rue Royale, no. 118.

VINAIGRE offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Montesquieu de Bordeaux ;

430 caisses prunes ; 1000 dito vin rouge, Grand-Larose, Chateau Leoffitte, Haut Talence, Pauillac, St.-Julien Médoc, par 12 bout. et 24 demi do ; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne ; 110 barriques vin rouge, St. Estèphe et St. Emilion ; 27 tiercons vin rouge Pauillac, 55 dito blanc, Graves et Haut Sauterne ; 300 paniers anisette ; 20 balles lignes assorties ; 110 caisses fruits à l'eau de-vie.

D'importations antérieures : 250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Lafflitte, Latour, Margaux, St.-Julien, Médoc et St.-Estèphe, de premier choix ; 200 douz. huile d'olive, 1ère. qualité, par paniers et demi-paniers ; 15 balles brain à moustiquaire ; 20 balles fil à voiles, par petites et grosses pelottes ; 50 caisses liqueurs superfines ; et maraschino ; 400 dito fines ; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux ; 200 sacs bouchons pour dam jeannes et bouteilles. 7 fév

---

J. R. PUTNAM,

DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

26 nov—6m

A VENDRE—1000 barils sucre en pain, de la manufacture de M. Glendale ; 100 douz. pêles et pioches ; 1000 rames papier à envelopp, fait avec de la paille ; 5 boucauts ingredients pour teindre, dit *madder*. S'adresser à

1er fév YORKE, MACALESTER & Co.

VIN des Canaries ayant droit au *drawback*, à vendre par STETSON & AVERY,

14 fév rue du Camp, no. 31

CIRQUE D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval mercredi prochain, 22 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, tenue d'hiver, pour une inspection générale.

Par ordre du capitaine.

L. T. FAIRE,

21 fév—2 maréchal-des-logis-chef.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

ATTENTION !

La compagnie montera à cheval, mercredi 22 du courant, à 8½ heures précises du matin et se réunira, rue des Remparts, vis-à-vis la place du cirque.—Tenue d'hiver.

Par ordre du Capt.,

P. GOIX,

21 fév Marl. des-logis-chef, *par intérim.*

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval mercredi prochain 22 du courant, à 8½ heures précises du matin, et se réunira sur la Place Antoine, lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, tenue d'hiver, pour une inspection générale.

Par ordre du capitaine commandant.

X. Lecourt de Billot,

16 fév maréchal-des-logis chef.

DRAGONS

Louisiane.

VU l'impossibilité d'avoir les équipemens au complet, dimanche, 19 du courant, la sortie pour ce jour-là est contremandée et remise à mercredi prochain, 22 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue ; c'est pour la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington. La compagnie se rassemblera sur la place Lafayette, rue du Camp entre Poydras et Girod, faubourg Ste. Marie.

Par ordre du capitaine

JNO. L. RUB,

17 fév maréchal des logis chef.

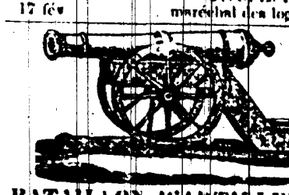

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes mercredi, 22 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, tenue d'hiver, sans fusil, c'est pour la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington—Par ordre

15 fév U. DUVEL, adjt. major.

GRENADIERS.

ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes mercredi, 22 février, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, pantalon bleu et veste bleue.

Par ordre du capitaine.

A. D. GUESNON,

17 fév. sergent-major

VOLTIGEURS,

ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes mercredi, 22 février, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, veste et pantalon bleus et plumet.

Par ordre du capitaine,

M. CHAPUS,

17 fév sergent major

CAZADORES-D'ORLEANS.

Deberando celebrarse el aniversario del nacimiento del inmortal Washington, el miércoles 22 del corriente ; y segun las órdenes que ha recivido el capitan del Sr. comandante de la Legion de la Luisiana, deberá reunirse la compañia á las 8 en punto del citado dia, en el sitio acostumbrado, uniformada con casaca y pantalon de paño, morrion con plumero y con el equipo asi o, á fin de tributar el homenage que justamente se merece el Héroe del siglo y de la libertad americana.

Por órden del capitan,

17 feb.—5 RAFAEL PEREZ, sargento 1°

TRAILLEURS

LOUISIANAIS,

La compagnie prendra les armes mercredi, 22 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous ; veste bleue, pantalons blancs et plumet ; équipement complet.

C. BUSSI,

16 fév. Sergent Major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

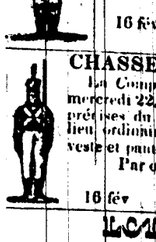

La Compagnie prendra les armes mercredi 22, du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, veste et pantalons bleus.

Par ordre du capitaine.

Va. GOUY,

16 fév sergent-major.

LOTERIE

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

3me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 3 de Mars.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 7,000	$ 3,000	
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
6	"	"	625	625
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
150	"	"	50	7,500
156	"	"	20	3,120
621	"	"	8	4,968
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ; demis et quarts en proportion.

13 fév J. B. FAGET, *Directeur.*

VENTES A DOMICILE.

PAR H. J. DOMINGON

PAR suite de la dissolution de société de Messrs. Gillet & Camet, mercredi, 29 février 1832, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi.

ARTHUR, nègre forgeron, âgé de 22 ans, depuis environ 12 ans dans le pays, parlant anglais et français. On exposera le jour de la vente plusieurs outils faits par lui, tels que haches, charrues &c., toute garantie légale, assurée.

JOE ou JOSEPH, âgé d'environ 24 ans, bon aide forgeron, parlant anglais et français depuis environ quinze ans dans le pays, capable de faire divers petits ouvrages, mais sujet à se prendre de boisson.

NELSON, âgé d'environ 22 ans, bon aide-forgeron, parlant un peu français.

EDMOND, âgé d'environ 20 ans, frère de Nelson, aide de forge parlant un peu français.

PETER, frère de Nelson et d'Edmond âgé de 13 ans, domestique, parlant anglais et français. Tous garanties des vices et maladies prévus par la loi.

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

1°. *UN TERRAIN*, sis rue Dauphine entre les rues St-Philippe et Ursulines, mesurant 30 pieds plus ou moins de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, sur lequel est construite une maison en bois, briquetée entre poteaux et divers autres petites bâtisses. Bornée d'un côté par la propriété de madame Roche et de l'autre par celle de Mr. Pierre Martel. Les banquettes ne sont pas payées et seront à la charge de l'acquéreur.

2°. Un terrain formant l'encignure sud des rues Condé et St. Philippe, ayant environ 42 pieds de face à la rue Condé sur 70 pieds de profondeur et face à la rue St. Philippe, se rétrécissant dans la profondeur de manière à n'avoir que 40 pieds 3 pouces, ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus. Les banquettes de ce terrain sur la rue Condé sont payées, celles sur la St. Philippe seront à la charge de l'acquéreur.

3°. *UN TERRAIN* sis dans la rue St. Philippe entre les rues de la Levée et Condé ayant 43 pieds et demi de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par les héritiers Gaillard et de l'autre par la propriété de Mr. Senat Dubasat. Il y a sur ce terrain une maison briquetée entre poteaux, couverte en tuiles.

4°. *UN TERRAIN*, situé rue du Maine, entre Dauphine et Bourbon, ayant environ 21 pieds de face à la rue du Maine sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux et une cuisine en bois attenant d'un côté à la propriété de Jean Lanna et de l'autre à celle de Noël Carrière. Les banquettes ne sont actuellement et seront à la charge de l'acquéreur.

5°. *UN TERRAIN*, situé rue St.-Philippe, entre Condé et Royale ayant 30 pieds à la rue St. Philippe sur 80 pieds de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de Nanette Depré, et de l'autre par celle de Mr. Maurice Prevost. La cour est bitumée et il y a sur ce terrain une maison briquetée entre poteaux et une jolie cuisine en briques et à étage. Les banquettes ne sont pas payées et seront à la charge de l'acquéreur. Ce terrain avec maison et cuisine ne sera livrable à l'acquéreur que vingt jours après la vente.

CONDITIONS.—Les dits fonds et esclaves payables à un et deux ans de terme du jour de la vente, en billets endossés et divisés par coupons à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur chaque objet vendu jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Par le même ensemble. Le même jour, l'après midi, à 4 heures, il sera vendu à la forge, rue St.-Philippe entre Condé et Levée, une certaine quantité de CUIVRE, une pièce de canon en cuivre, de l'étain, &a. &a.—conditions, jusqu'à $100, comptant. Au delà de $100, en un billet à 60 jours endossé à satisfaction.

10 janv—10

Banque de la cité de la Nouvelle-Orléans.

17 février 1822.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiemens devront se faire de neuf à trois heures, chaque jour.

Aussitôt que la saison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou payer les deux termes à la fois.

Par ordre de la Direction.

18 fév R. CLAGUE, Secrétaire.

Dix piastres de récompense.

SERONT remises à qui conduire à la geôle publique clair nommé CHARLES, âgé d'environ 24 ans, jolie figure, taille d'environ cinq pieds cinq pouces, vêtu d'un habit vert-gris foncé, pantalons en cotonnade du nord, chapeau noir un peu usé. Le dit monstre n'est absent de l'hôtel des étrangers que depuis hier matin ; il ne parle que l'Anglais. Les capitaines de navires et de Steamboat sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis d'après la loi.

17 fév—5 THEOD. NICOLE & Cie.

NOUVELLE PHARMACIE

Les soussignés annoncent respectueusement au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur pharmacie, rue St.-Pierre, en face de la Place, où l'on trouvera toute espèce de Drogues et Médecines, très-fraîches. Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils osent espérer de mériter une part du patronage du public.

15 fév—1m CUSACHS & CO.

NUEVA FARMACIA.

P. CUSACHS y Comp. participan á sus amigos y al público en general, la apertura de su establecimiento de Farmacia en la calle San Pedro, frente á la Plaza, donde tendrán un buen surtido de DROGAS Y MEDICINAS FRANCAS. Las órdenes del interior serán atendidas con cuidado y puntualidad. Se atreven á esperar merecer el patronage del público. 15 de feb.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par

14 fév YORKE, MACALESTER & Co.

EN débarquement, 8 balles couvertures fines ; 170 caisses 3 points ; 200 paniers huile d'olive ; barils manqueraux no. 2 ; 30 barils fromages ; à vendre par

6 février T. NICOLET & CO.

FOIN.—190 balles beau Foin du Nord, en débarquement du navire Nashville, de New-York, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

4 fév rue du Canal, no. 77

MAQUEREAUX.—25 barils de maquereaux no. 1, et 50 barils dito no. 2, 8 pipes rum de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement du brick Tuscar, à vendre par

3 fév STETSON & AVERY.

A VENDRE.—Un assortiment de faïence propre au marché du Mexique, reçu par le navire William Robson, de Liverpool, à vendre par

26 janvier VE. AICARD,

rue de la vieille Levée, no. 37

VENTES A VENDRE.

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 24 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu, deux Terrains de valeur, encoignure des rues St. André et Teinturier ; celui de l'encoignure a 36 pieds sur 125, et l'autre a les mêmes dimensions. Conditions : un tiers comptant, et le reste payable le 9 février 1833, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque. 17 fév

---

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 24 du courant, il sera vendu à midi à la Bourse, un Terrain de valeur, situé rue Philippe, dans l'Ilet borné par les rues du Canal, Bienville, Commune et Philippe, ayant 54 pieds de face sur 124 pieds 8 pouces de profondeur. Il s'y trouve une maison en bois, avec écuries, puits, citerne &c. Conditions : moitié de terme, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 fév

---

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 2[illegible] courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, vingt sept Terrains de valeur, situés dans l'Ilet borné par les rues du Bernin, Constance, Edouard et Annunciation, et mesurant chacun de 25 à 28 pieds de face sur environ 120 à 160 de profondeur, tels qu'ils sont décrits sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions : un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets portant hypothèque, sans endossement. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 16 fév

---

PAR T. MONSY.

MERCREDI, 22 du courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis,

LA MAISON située rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, maintenant occupée par MM. Lizardi frères, ayant environ 37 pieds de face sur cette rue, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Les magasins sont grands et la maison est vaste et convenablement distribuée pour loger une grande famille.

Il y a une remise et une écurie pour quatre chevaux, dans la cour, qui est pavée en pierres anglaises, ainsi que de grands logements pour les domestiques &c. Le tout est très solidement construit ; la bâtisse n'a que six ans, et l'intérieur de la maison est fini dans le meilleur genre ; les portes sont en acajou et les devans de cheminées en marbre.